

Plan d'action pour la protection et la mise en valeur de la rivière du Nord (2026-2030)

Municipalité de Val-Morin



Introduction

À la suite de la **Déclaration d'engagement pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord**, annoncée le 15 avril 2025, la Municipalité de Val-Morin adopte le présent plan d'action visant à concrétiser les objectifs de cette démarche collective.

La rivière du Nord représente un patrimoine naturel et culturel d'une valeur inestimable pour Val-Morin. Source d'eau potable, lieu de loisirs, moteur d'attractivité touristique et réservoir de biodiversité, elle traverse le cœur du village et façonne son identité. Sa protection et sa mise en valeur constituent donc un enjeu collectif majeur, nécessitant des efforts concertés, soutenus et innovants.

Le Plan d'action 2026-2030 s'inscrit dans la continuité des réalisations 2021-2025 et propose une feuille de route ambitieuse.

Vision 2030

Faire de Val-Morin une référence en gestion durable de l'eau et en mise en valeur écoresponsable de la rivière du Nord, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Principes directeurs

1. **Prévention** : Intervenir en amont pour réduire les pressions sur la ressource.

2. **Collaboration régionale** : Travailler de concert avec les municipalités, la MRC, l'OBV et les acteurs locaux.
3. **Innovation** : Privilégier les solutions vertes, intelligentes et adaptées aux changements climatiques.
4. **Participation citoyenne** : Mobiliser la population par l'éducation, la sensibilisation et l'implication directe.
5. **Équité intergénérationnelle** : Léguer une rivière saine et accessible aux générations futures.

Réalisations antérieures (2021-2025)

Gestion des eaux usées ou de ruissellement

- Diagnostiquer des problématiques de raccordements inversés et plan d'action.
- Correction des raccordements inversés par recensement, tests à la fumée et au colorant, inspections des nouvelles constructions.
- Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.
- Construction et verdissement d'un bassin de rétention.
- Élaboration d'une procédure officielle en cas de surverse ou déversement dans la rivière pour la protection de la source d'eau potable.
- Adoption d'un règlement municipal obligeant l'inspection et la production d'un rapport de conformité pour les installations antérieures au 1 août 1981 ou d'âge inconnu.

Gestion de l'eau potable

- Installation de compteurs d'eau dans tous les ICI (industries, commerces, institutions).
- Installation de 10% de compteurs d'eau résidentiels (exigence ministérielle).
- Programme de subventions pour équipements économeurs d'eau (toilettes, douchettes, barils de pluie).
- Élaboration du PGA-EAU en collaboration avec la FQM.
- Étude hydrogéologique complète de l'usine de production d'eau potable en cours.
- Inclusion d'une tarification de l'eau dans la réglementation municipale.
- Campagne de communication sur l'importance de l'économie d'eau potable.

Mise en valeur et loisirs

- Développement d'activités nautiques (partenariat avec *À l'abordage* Val-David-Val-Morin).
- Aménagement d'un parc riverain municipal, avec panneaux d'interprétation, aires de repos et espace d'observation de la faune face au, 1201, 10^e avenue.
- Dépôt du plan de protection de la biodiversité.
- Désignation de la presqu'île aux oiseaux comme réserve écologique municipale, reconnaissant ainsi sa valeur écologique exceptionnelle.
- Campagne de sensibilisation sur la civilité lors de l'utilisation de la rivière du Nord pour les riverains.
- Élaboration d'un plan municipal d'encadrement des accès nautiques et de cohabitation riveraine (en cours).

Plan d'action 2026-2030

1. Améliorer la gestion des eaux usées

- Identifier les sources d'infiltration d'eau parasite dans le réseau du Domaine Val-Morin et faire les corrections si requises.
- Continuer d'assurer le respect de la norme en DBO5C, en MES, en phosphore et en coliformes fécaux à l'effluent de la STEP du Domaine.

2. Optimiser la gestion des eaux de ruissellement

- Cartographier les surfaces imperméables et les zones sensibles.
- Assurer le suivi et l'entretien des infrastructures pluviales (bassins, fossés, PGA-Eau).
- Mettre en place une taxation incitative pour les grandes surfaces imperméables.
- Poursuivre le projet de Village Éponge en intégrant des infrastructures vertes.
- Participer au projet de recherche sur l'impact des changements climatiques sur la disponibilité de la ressource en eau sur le territoire de la rivière du Nord.

3. Réduire l'utilisation et le gaspillage de l'eau

- Soutenir un projet de recherche sur l'impact des changements climatiques avec l'OBV, l'ÉTS et l'UQAM.

- Adopter une réglementation plus stricte sur l'utilisation de l'eau potable (arrosage, remplissage de piscines, etc.).

4. Assurer la conformité des installations septiques

- Créer une base de données centralisée sur les systèmes (âge, état, inspections).
- Poursuivre les inspections et conformité avec l'embauche d'un étudiant terrain.

5. Développer une stratégie écorécréative

- Désigner un ou deux points officiels de mise à l'eau et fermer les accès informels municipaux.
- Mettre en place une passe obligatoire (journalière ou saisonnière) intégrant la preuve de lavage.
- Élaboration d'une charte de l'utilisateur responsable (propreté, civilité, lavage, EEE), remise avec la passe ou affichée aux points d'accès.
- Campagne « Rivières propres, accès responsable » avec production de visuels simples mais une identité visuelle forte.

6. Partager et valoriser les données environnementales

- Promouvoir l'utilisation de **VigieNord** comme plateforme régionale de suivi.
- Installer des stations automatisées de suivi hydrométrique et de qualité de l'eau.

7. Renforcer la solidarité amont-aval

- Participer activement aux concertations régionales menées par l'OBV.
- Développer des projets pilotes conjoints entre municipalités situées en amont et en aval.
- Mettre en place des plans d'urgence intermunicipaux (pénuries, contamination, alertes rapides).
- Organiser des campagnes de sensibilisation intermunicipales.
- Favoriser des initiatives de loisirs régionales pour renforcer le sentiment d'appartenance.

8. Mutualiser les ressources et expertises

- Développer des projets intermunicipaux sur la gestion des bandes riveraines, des eaux pluviales et du suivi de la qualité de l'eau.

- Créer une **équipe intermunicipale en environnement** (inspecteurs et techniciens partagés).
- Offrir des formations communes pour le personnel municipal.
- Mettre en place une communauté de pratiques en environnement.

9. Protéger les milieux humides et hydriques (MHH)

- Cartographier et prioriser les zones sensibles.
- Mettre en valeur les milieux humides (nomination officielle, panneaux, activités de sensibilisation).
- Acquérir ou établir des servitudes pour une protection à long terme.
- Déployer des campagnes citoyennes sur leur importance écologique.
- Faire des campagnes de sensibilisation sur l'importance de ne pas laisser de débris en zones inondables qui pourraient être possiblement emportés par les crues printanières.

TABLEAU DE SUIVI - MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN

Axe stratégique	Objectifs	Actions clés	Échéancier	Indicateurs	Responsable	Financement
Gestion des eaux usées	Réduire les eaux parasites	Mesures de débits, plan de réparation, interventions prioritaires	2026-2030	% réduction eaux parasites	Municipalité / MRC	Programme TECQ / Subventions
Eaux de ruissellement	Limiter l'impact des surfaces imperméables	Cartographie, infrastructures vertes, taxation incitative	2026-2028	# surfaces perméables créées	Municipalité / OBV	Taxation incitative / Subventions climatiques
Eau potable	Réduire le gaspillage	Compteurs, réglementation, campagnes de sensibilisation	2026-2030	Consommation moyenne L/j/hab.	Municipalité	FEPTU, programmes provinciaux
Septiques	Conformité	BD centralisée, règlement, vidange collective	2026-2027	% installations conformes	Municipalité / MRC	Écoprêts municipaux
Stratégie écorécréative	Valoriser les usages durables	Route bleue, animations, accessibilité	2026-2029	# activités / # participants	Municipalité + partenaires	Subventions loisirs / Tourisme durable
Données environnementales	Améliorer le suivi	VigieNord, stations automatiques	2026-2029	# stations installées	OBV + Municipalité	Partage régional
Solidarité amont-aval	Renforcer la concertation	Concertations OBV, projets pilotes, plans d'urgence	2026-2030	# rencontres / # projets	Municipalités + OBV	Financements intermunicipaux
Mutualisation	Optimiser les expertises	Équipe intermunicipale, formations, communauté de pratiques	2026-2027	# inspecteurs partagés	Municipalités partenaires	MRC, ententes

Engagement pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord

NOUS, maires, mairesses, conseillers et conseillères des municipalités du bassin versant de la rivière du Nord, joignons nos voix pour nous engager envers la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau de notre territoire, consolidant ainsi notre souhait d'agir de manière ambitieuse à la poursuite de cet objectif commun.

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un accès à une eau de qualité pour les générations actuelles et futures.

CONSIDÉRANT que la qualité de l'eau favorise le maintien d'une biodiversité saine et permet de rendre de nombreux services écologiques aux communautés.

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des actions qui ne visent pas uniquement la rivière du Nord, mais plutôt la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant.

CONSIDÉRANT les actions que nous avons déjà entreprises et que nous sommes présentement à réaliser.

CONSIDÉRANT que les engagements seront respectés en cohérence avec la capacité d'action des municipalités signataires.

CONSIDÉRANT le souhait d'assurer la pérennité de la présente déclaration au-delà des mandats de quatre ans des élections.

NOUS PRENONS L'ENGAGEMENT :

- D'améliorer de manière significative, et en relation avec les exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, la gestion des eaux usées dans les domaines suivants :
 - Diminuer les débordements/dérivations/surverses,
 - Éliminer le plus possible les raccordements inversés,
 - Réduire les apports en eaux parasites,
 - Réduire, lorsque possible, les réseaux unitaires,
 - Éliminer au maximum les blocages et refoulements d'égouts,
 - Respecter les normes à l'effluent,
 - Favoriser la réduction des sources de pollution à l'émissaire.
- D'optimiser collectivement la gestion des eaux de ruissellement afin de diminuer leur impact.
- De réduire l'utilisation et le gaspillage de l'eau, qu'elle provienne des rivières, des puits individuels, des aqueducs ou autres.
- De viser la conformité des installations septiques.
- D'élaborer une stratégie collective de mise en valeur écorécréative de la rivière du Nord et de son bassin versant en collaboration avec les parties prenantes locales et régionales.
- D'acquérir, colliger, mettre à jour et partager les données et connaissances nécessaires pour obtenir un portrait clair de la qualité de l'eau du bassin versant, de concert avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans les limites des informations disponibles.
- De renforcer la solidarité entre l'amont et l'aval et le concept de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant.
- De mutualiser nos ressources et expertises entre municipalités pour faciliter la mise en œuvre des actions contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau.
- D'entreprendre des actions visant la protection des milieux humides et hydriques.
- De soutenir nos acteurs locaux et régionaux, notamment les agriculteurs, dans l'amélioration de leurs pratiques, et à les inclure pour faire partie de la solution.
- D'adopter, d'ici le 31 décembre 2025, un plan d'action visant l'atteinte des objectifs de cette déclaration.

Signature du maire ou de la mairesse

Municipalité : _____

Nom complet : _____

Signé à : _____, le (JJ/MM/AA) _____

Signature :  _____

Signature du directeur général ou de la directrice générale

Municipalité : _____

Nom complet : _____

Signé à : _____, le (JJ/MM/AA) _____

Signature :  _____